

CONSEIL MUNICIPAL

du

28 juin 2011.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux des précédentes séances de Conseil Municipal : 09 mai 2011 ; 13 mai 2011 ; 30 mars 2011.

1°) Par une abstention et 19 voix « contre », le Conseil Municipal émet un avis défavorable à propos de la partie du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) qui concerne la Commune de Fontaine-la-Mallet.

2°) À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la Décision Modificative n° 1 au Budget Primitif 2011.

3°) À l'unanimité, le Conseil Municipal décide la création d'une régie de recettes relative à l'encaissement des droits perçus pour les heures d'étude du soir à l'école élémentaire « Jean Monnet ».

4°) À l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la tarification pour les heures d'étude du soir à l'école élémentaire « Jean Monnet » à compter du 1^{er} août 2011, ainsi qu'il suit :

TARIF « A 1 », pour un seul enfant inscrit à l'étude du soir : 3,00 €.
TARIF « A 2 », pour plusieurs enfants (même foyer) inscrits à l'étude du soir : 2,75 € par enfant.

5°) À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la modification apportée au tableau des tarifications communales 2011.

6°) À l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public par des commerçants sédentaires à 33 €/m²/an pour l'année 2011 (le forfait minimum étant fixé à 1 m²).

7°) À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les montants de la participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2010-2011 (enfants domiciliés à Fontaine-la-Mallet et scolarisés à l'extérieur - enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à Fontaine-la-Mallet).

8°) À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur MAURICE à signer le marché de travaux « Réhabilitation et aménagement du presbytère en salle de lecture et logement » avec Messieurs les Directeurs des entreprises suivantes :

Lot n° 1 « gros-œuvre - carrelage » : Entreprise MALANDAIN ET FILS,
pour un montant de 48 626,81 € H. T., soit 58 157,67 € T. T. C.

Lot n° 2 « couverture » : Entreprise MORICET,
pour un montant de 1 877,12 € H. T., soit 2 245,04€ T. T. C.

Lot n° 3 « menuiserie » : Entreprise LECROQ,
pour un montant de 61 959,74 € H. T., soit 74 103,85 € T. T. C.

Lot n° 4 « plomberie - ventilation » : Entreprise 2 EIS,
pour un montant de 10 123,58 € H. T., soit 12 107,80 € T. T. C.

Lot n° 5 « électricité - chauffage » : Entreprise HAVRE ELEC SERVICES,
pour un montant de 14 211,92 € H. T., soit 16 997,46 € T. T. C.

Lot n° 6 « peinture » : Entreprise CEPRA,
pour un montant de 10 124,73 € H. T., soit 12 109,18 € T. T. C.

Le montant total du marché s'élève à 146 923,91 € H T., soit 175 721,00 € T. T. C.

9°) À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur MAURICE à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse conjointement avec Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Havre afin que soit prise en compte l'augmentation du temps de travail de l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles.

10°) À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les plans de financement du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale et de Gaz de la Région de Montivilliers (S. I. E. R. G.) en vue de l'exécution des travaux d'éclairage public – programmes 2010 et 2011 – 24^{ème} et 25^{ème} tranches.

11°) Le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort de 6 électeurs qui figureront sur la liste préparatoire des jurés d'assises au titre de l'année 2012, en vue de l'établissement de la liste définitive :

- Monsieur PETIT Reynald ;
- Mademoiselle AUGER Raphaëlle ;
- Madame TROADEC épouse VATIN Valérie ;
- Monsieur PIACENZA Franck ;
- Monsieur LOUISET Pascal ;
- Monsieur ONO DIT BIOT Cyrille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.